

Comment se prennent les décisions au sein des couples ?

Régis Bigot
Sandra Hoibian
Avec la collaboration d'Émilie Daudey

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Mots-clés : Couples – Décisions – Logement – Enfants – Tâches domestiques – Économie domestique.

Si, dans toutes les enquêtes, la famille est considérée comme très importante par les Français, ses contours ont connu de nombreuses mutations au cours des trente dernières années : recul de l'âge du mariage et du premier enfant, progression du nombre d'enfants nés hors mariage, augmentation du nombre de divorces, multiplication des foyers monoparentaux et des familles dites « recomposées », augmentation des périodes de célibat, diminution de la taille des ménages et du nombre d'enfants, etc.

La forte progression du travail des femmes, les changements de l'implication des pères dans les activités parentales (bien que ces changements restent encore peu explorés), et les aléas de la vie familiale et professionnelle sont autant de paramètres qui viennent questionner les rôles anciennement dévolus aux conjoints et les modes de décisions au sein du couple. Comment se passe le processus de décision au sein des couples ? Les deux conjoints s'investissent-ils autant quelles que soient les sphères de la vie ? En cas de désaccord, qui emporte la décision ? Et pour toutes ces questions, l'arrivée d'un premier enfant, et plus tard, les autres enfants, modifient-ils les équilibres et modes de partage des responsabilités, les personnes décisionnaires selon les domaines concernés, les tâches prises en charge par les deux conjoints et les arrangements financiers ?

L'étude réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) pour répondre à ces questions examine à la fois les couples avec et sans enfant(s), et au sein des couples avec enfants, elle interroge l'influence du nombre d'enfants. L'analyse portera principalement sur deux domaines peu investiguer : les décisions en matière de logement et l'organisation financière du couple, tout en abordant plus rapidement quelques éléments sur le partage des tâches domestiques et parentales qui fait déjà l'objet d'une abondante littérature.

Le choix du logement se fait majoritairement à deux

Dans 48 % des cas, le choix du logement s'est appuyé sur des critères énoncés par les deux conjoints, dans 16 % des cas, les critères d'un seul conjoint ont été déterminants, 22 % indiquent qu'aucun des critères n'a été déterminant et 14 % se disent non concernés. Il faut dire que, dans un cas sur deux (55 %), le logement choisi par le couple est un nouveau logement ; sinon, il s'agit plus souvent de l'ancien logement de l'homme (26 %) que de celui de la femme (20 %). Le choix du logement est en effet intimement lié au projet du couple. Pour preuve, les couples mariés optent plus souvent pour un nouveau logement (59 %), comparativement à ceux qui sont pacsés (38 %) ou ceux qui ne sont ni mariés ni pacsés (46 %). Plus le couple fait preuve de longévité, plus la probabilité qu'il s'installe dans un nouveau logement est grande (71 % pour les couples dont l'union date de plus de trente ans contre 34 % pour les couples de moins de dix ans). Le choix d'un logement en commun matérialise en quelque sorte l'engagement du couple.

Le choix du logement est d'autant plus discuté que la catégorie sociale est élevée : 59 % des cadres ont choisi leur logement en intégrant les critères des deux conjoints, contre 45 % des employés et 39 % des ouvriers. Bien entendu, le processus de décision est également très lié au statut d'occupation du logement : 59 % des accédants à la propriété déclarent que les critères des deux conjoints ont été déterminants contre 46 % des propriétaires sans emprunt et 37 % des locataires. Lorsque le logement coûte cher et que la surface est importante, les deux conjoints discutent davantage sur la décision à prendre ; lorsque le couple est pacsé, les critères des deux compagnons sont plus souvent pris en compte : dans 58 % des cas contre 41 % chez les couples ni mariés ni pacsés (probablement en moyenne un peu moins

Méthodologie

Champ de l'enquête : des couples « installés » depuis au moins un an et dont l'un des partenaires au moins est actif

Centré sur l'organisation financière et les prises de décision, le module « Décision au sein des couples » avait pour objectif de collecter des informations destinées à l'étude de l'organisation interne des ménages, notamment pour enrichir l'analyse des choix d'allocation du temps. Afin de pouvoir observer des pratiques d'organisation entre deux décideurs, le questionnaire n'a été proposé qu'à des couples vivant dans le même logement en France métropolitaine, dont les éventuels enfants n'étaient pas actifs et qui ne cohabitaient pas non plus avec d'autres adultes dont la présence ou les revenus auraient pu influencer leur organisation économique ou domestique. En outre, comme il s'agissait d'étudier les choix économiques en lien avec les usages du temps (choix d'activité notamment), l'enquête ne visait que des couples comptant au moins un conjoint actif et dont les deux avaient terminé leurs études. Enfin, l'étude nécessitait de restreindre le champ à des couples ayant une expérience minimum d'organisation fonctionnelle ; un seuil, arbitraire, d'un an de vie commune a ainsi été retenu. En raison de ces restrictions, l'échantillon étudié n'est donc pas représentatif de l'ensemble des couples. deux mille trois cent quarante-neuf couples ont répondu au module complétant l'enquête Emploi du temps de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) 2009-2010 portant quant à elle sur un échantillon plus important.

Définition des catégories de revenu

La population est divisée en quatre groupes en tenant compte des revenus de l'ensemble de leur foyer (revenu de l'enquêté, revenu du conjoint, prestations familiales, autres revenus du couple et revenus d'autres personnes du foyer) et du nombre d'unités de consommation (UC) soit 1 par ménage, plus 0,5 pour les autres personnes âgées d'au moins 14 ans, et plus 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. La population est ensuite répartie en quatre classes :

- les personnes qui déclarent des revenus inférieurs à 70 % de la médiane (moins de 1 200 euros par mois et par UC), appelées « bas revenus » ;
- la classe moyenne-inférieure constituée des personnes qui déclarent des revenus compris entre 70 % de la médiane et la médiane (entre 1 200 euros et 1 900 euros par mois et par UC) ;
- la classe moyenne-supérieure qui intègre les individus ayant des revenus compris entre la médiane et 150 % de la médiane (entre 1 900 euros et 3 000 euros par mois et par UC) ;
- les hauts revenus qui déclarent des revenus supérieurs à 150 % de la médiane (plus de 3 000 euros par mois et par UC).

engagés) et 49 % chez les couples mariés (plus traditionnalistes). Les démarches pour trouver un logement en couple sont effectuées le plus souvent ensemble par les deux conjoints (52 % des cas) ; dans 18 % des cas, la femme fait les démarches, et dans 18 % des cas, c'est l'homme.

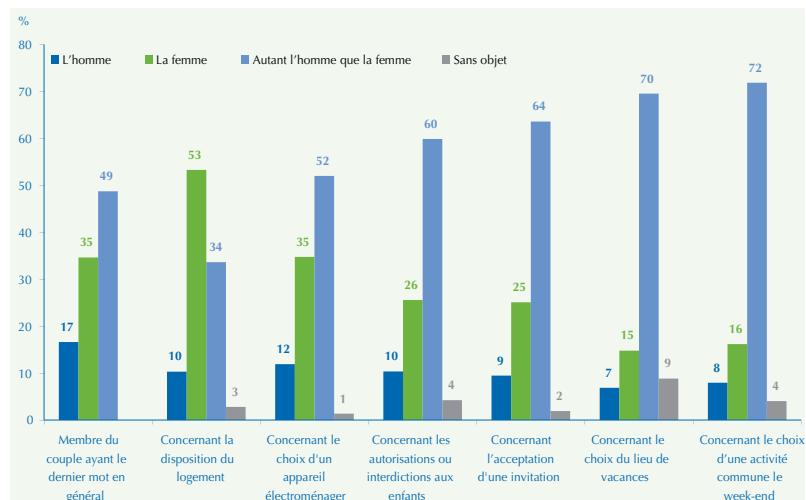
Lorsqu'il s'agit d'une acquisition, les démarches de recherche sont plus souvent réalisées complètement à deux (56 %, contre 43 % des locataires). Les critères de celui qui a fait les démarches sont un peu plus souvent déterminants dans le choix du logement. Dans 85 % des cas, les conjoints disent être tombés d'accord tout de suite sur le logement (hommes et femmes disent la même chose). Lorsqu'il y a eu une longue discussion, les hommes ont plus souvent eu l'impression d'avoir le dernier mot (61 %, contre 43 % des femmes).

D'une manière générale, les conjoints affichent des décisions prises d'un commun accord : en cas de désaccord, aucun des deux membres du couple n'a systémati-

quement le dernier mot. Les femmes (35 %) ont un peu plus souvent le dernier mot que les hommes (17 %), et dans un cas sur deux, autant les unes que les autres (40 %).

L'équilibre est plus fréquent chez les moins de 25 ans, les diplômés, les cadres et les hauts revenus. Toutefois, le processus est plus combiné lorsque les décisions relèvent des loisirs hors foyer (vacances, invitations, activités).

Dans le choix de votre logement actuel, certains de vos critères personnels ont-ils été déterminants ?



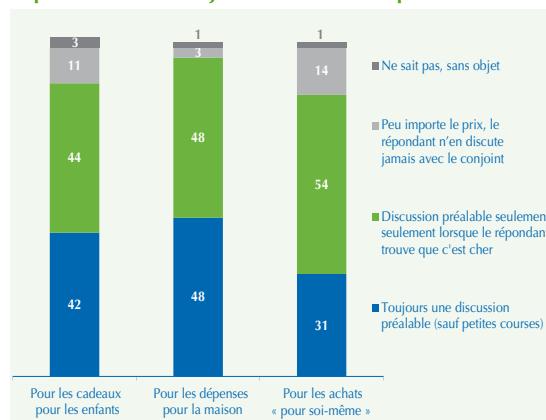
Source : Traitements Crédoc, à partir de l'enquête Décisions dans les couples de l'Insee.
Certains totaux sont supérieurs à 100 % du fait des arrondis.

L'aménagement du logement, plutôt un territoire féminin

Les décisions de dépenses pour la maison ont plutôt tendance à être discutées entre les deux conjoints : 48 % en discutent presque toujours (sauf lorsqu'il s'agit de petites sommes), contre 42 % lorsqu'il s'agit de dépenses pour les enfants ou 31 % des achats pour soi-même. Plus le niveau de revenus du foyer s'élève et plus la consultation concernant les dépenses pour la maison se limite aux cas de figure où les achats sont chers (53 % des hauts revenus contre 43 % des bas revenus). L'âge des couples n'a pas d'impact.

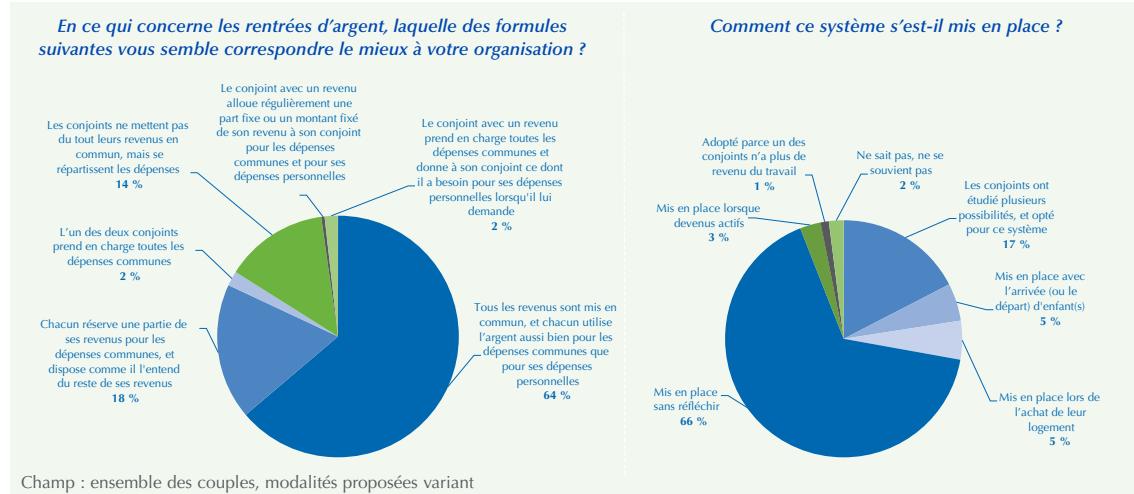
Mais le dernier mot sur l'aménagement du domicile revient très souvent à la femme (53 % des cas), parfois aussi souvent à l'un et à l'autre conjoint (34 %) et plus rarement à l'homme (10 %). La femme emporte la décision bien plus souvent que dans d'autres domaines. Cette répartition des rôles semble consensuelle, les couples exprimant une très forte

Les dépenses pour la maison sont celles qui font le plus souvent l'objet de discussions préalables



Source : traitements Crédoc, à partir de l'enquête Décisions dans les couples de l'Insee.

Mettre en commun ses ressources : une pratique « naturelle »



Source : traitements Crédoc, à partir de l'enquête Décisions dans les couples de l'Insee.
Certains totaux sont supérieurs à 100 % du fait des arrondis.

satisfaction par rapport à l'aménagement du logement : 93 % se disent satisfaits, et le pourcentage atteint 94 % chez les hommes.

Mettre en commun ses ressources : une norme sociale

Selon les couples interrogés, la famille semble faire « bon ménage » avec l'argent : 97 % se disent satisfaits de l'organisation financière de leur couple. Deux couples sur trois déclarent avoir mis en place leur mode de fonctionnement « sans réfléchir », laissant supposer que tous les choix opérés en termes de répartition des ressources, gestion des comptes bancaires, règles en matière de dépenses allaient de soi pour les deux conjoints. Très peu évoquent l'arrivée d'un enfant (5 %) ou l'achat du logement (5 %) comme facteurs déclencheurs des règles mises en place. Encore plus caractéristique, 64 % des couples mettent en commun l'intégralité de leurs ressources ; 18 % conjuguent une mise en commun partielle des ressources avec une certaine autonomie financière. Finalement, rares sont ceux qui séparent totalement leurs revenus.

La mise en commun totale apparaît plus ou moins fréquente selon les situations – importante lorsque les couples sont mariés, ont des enfants, lorsque l'un des partenaires est inactif, moins fréquente lorsqu'il ne s'agit pas d'une première union ou lorsque le niveau de diplôme ou niveau de vie des conjoints est élevé (Ponthieux, 2012) –, mais elle reste toutefois majoritaire dans la plupart des cas.

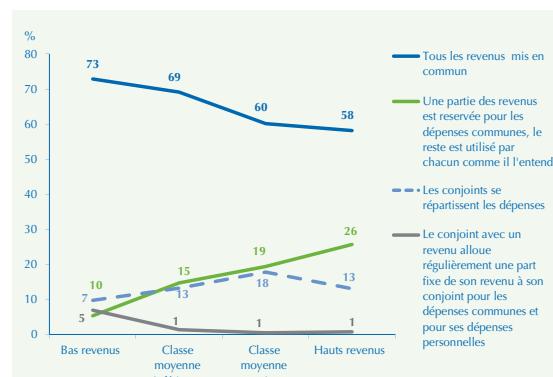
Ces résultats diffèrent des travaux qui ont mis en lumière les inégalités de pouvoir et de situation entre les membres du ménage. Les premières approches « unitaires » (Becker, 1981) du couple décrivaient des ménages rationnels où les ressources étaient mises en commun, puis allouées de manière optimale par un « dictateur bienveillant » qui connaîtrait

et prendrait en compte les préférences de chaque membre du ménage. Puis les réflexions ont évolué vers des approches « collectives » (Browning et al., 1994) intégrant dans les modes de décision au sein du couple de multiples paramètres tels que la force de l'habitude, l'histoire affective et familiale des conjoints, les paramètres extérieurs aux ménages appelés « facteurs de distribution » comme les revenus des deux conjoints, la législation en vigueur (par exemple, par rapport au mariage, au divorce, à la recomposition familiale, à l'interruption volontaire de grossesse, aux prestations compensatoires), l'état du « marché du mariage » (c'est-à-dire la probabilité de retrouver un compagnon), ainsi que des modes de négociation entre compagnons comme, par exemple, les « points de menace ou de repli » (Donni et Ponthieux, 2011, p. 67-83).

Or, non seulement mettre en commun tous ses revenus fait figure de règle aux dires des interviewés, mais « la grande majorité des couples mettant en commun leurs ressources (79 %) déclarent n'avoir pas institué de limite, ni ensemble ni individuellement » (Ponthieux, 2012, p. 2) quant à l'utilisation de l'argent du ménage. Ce constat est d'autant plus remarquable qu'il entre en contradiction avec la place grandissante accordée aux aspirations individuelles dans la société française. Comment expliquer ce paradoxe ? La mise en commun des ressources serait-elle perçue comme un moyen de bâtir un couple égalitaire ? L'hypothèse semble peu vraisemblable dans la mesure où les couples mariés (sociologiquement plus traditionnalistes comme le montrent, par exemple, les enquêtes européennes sur les valeurs, ou les données de l'enquête Conditions de vie et Aspirations du Crédoc) sont plus nombreux à mettre en commun toutes leurs ressources (75 %) que les couples ni pacés ni mariés (37 %) ou les couples pacés (30 %).

La mise en commun des ressources pourrait davantage tenir à ce que, pour beaucoup, les mondes de l'affectif, l'amour, l'intimité sont difficilement compatibles avec ceux de l'argent, des comptes et des arrangements financiers. Mettre en commun toutes ses ressources pourrait constituer, au moins dans les intentions, une voie pour gommer les aspérités individuelles et les dissoudre dans la famille perçue comme une unité, ou comme une communauté définie par une finalité, un projet, à opposer à la représentation d'un couple « où les individus restent distincts et la reciprocité est la norme » (Roy, 2005, p. 52). Cette hypothèse semble d'autant plus plausible que l'achat du logement (ou l'arrivée d'enfants) s'accompagne plus souvent de la mise en commun des ressources que la location : 74 % des propriétaires sans emprunt ont mis en commun toutes leurs ressources contre 64 % des accédants et 53 % des locataires. Et 87 % des propriétaires sans emprunt et 85 % des accédants ont un compte joint contre

L'opportunité de préserver une marge d'autonomie financière aux conjoints dépend fortement du niveau de revenus



Source : traitements Crédoc, à partir de l'enquête Décisions dans les couples de l'Insee.

56 % des locataires. Or, l'acquisition du logement constitue la matérialisation d'un projet commun, de l'inscription du couple dans la durée, de la constitution de la cellule familiale (Bonvalet 2005).

Enfin, la règle de gestion commune des revenus relève également de choix rationnels, liés à l'optimisation des ressources : plus les ressources du foyer sont limitées, plus l'opportunité de gérer séparément les rentrées d'argent paraît faible.

Famille avec plusieurs enfants : des rôles et des attributions traditionnalistes

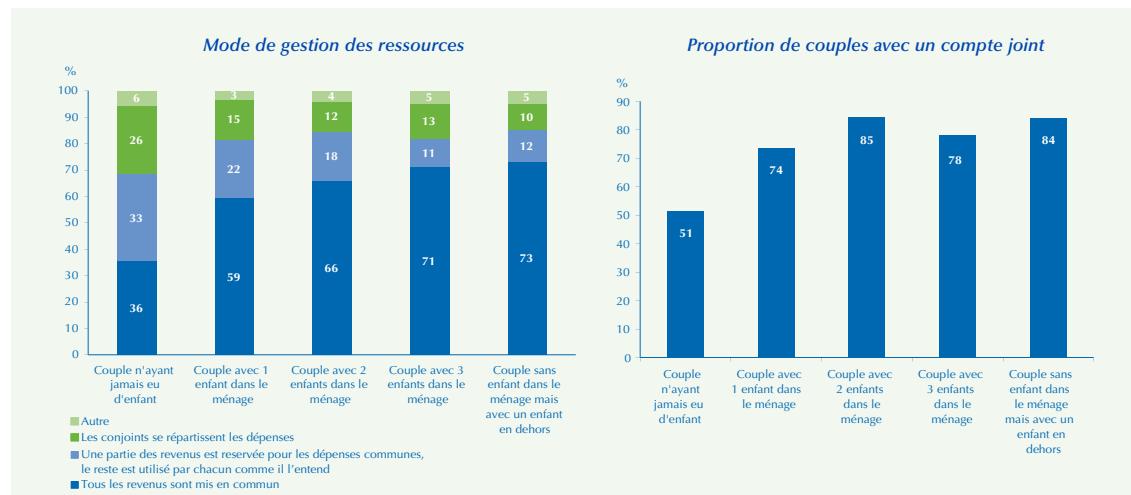
Carole Brugeilles et Pascal Sebille (2011) recensent plusieurs facteurs favorisant des rapports inégalitaires dans les arbitrages opérés au sein des couples : l'âge du père et une forte différence d'âge en faveur de l'homme, un faible capital socioculturel (Bourdieu, 1998) souvent associé à des représentations du masculin et du féminin plus conservatrices, le fait que l'homme soit le principal apporteur de ressources, ou que le différentiel de revenus soit important (Fagnani et Letablier, 2003 ; Bauer, 2006), que la femme ait interrompu sa vie professionnelle, ou suive une carrière moins « réussie » que son compagnon. Les enfants arrivent en tête des raisons de se sentir « souvent ou très souvent heureux » (Bigot et al., 2012), notamment chez les femmes. Quelle est l'influence de la présence et du nombre d'enfants sur la vie de couple, les arbitrages en matière de répartition des tâches domestiques, parentales, de gestion financière ? Ces changements apparaissent-ils essentiellement à la naissance du premier enfant, ou évoluent-ils de manière linéaire en fonction de la taille de la fratrie ? Les parents ont-ils conscience de ces changements et en sont-ils satisfaits ?

Ici, plusieurs types de couples sont observés : les couples sans enfant, en distinguant ceux n'ayant jamais eu d'enfant de ceux dont aucun enfant ne

vit actuellement dans le ménage, mais qui comptent au moins un enfant vivant hors du ménage. Il s'agit pour l'essentiel des couples âgés : dans 98 % des cas le chef de ménage est âgé de plus 45 ans et 72 % de ces couples ont plus de 30 ans de vie commune, ce qui laisse supposer que leurs enfants ont probablement quitté le foyer. Au sein des couples avec enfants, l'influence du nombre d'enfants a été étudiée. L'analyse n'intègre pas l'âge et le sexe des enfants, dont on sait qu'ils exercent également une influence sur les choix opérés (Belotti, 1974 ; Falconnet et Lefaucheur, 1975 ; Bergonnier-Dupuy, 1999, Algava, 2002 ; Dafflon Novelle, 2006 ; Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006 ; Gouyon et Guerin, 2006).

Plusieurs éléments de l'enquête Décision dans les couples réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) convergent vers l'idée que les rôles et les attributions des deux conjoints sont d'autant plus traditionnalistes que la famille compte d'enfants, s'inscrivant ainsi dans la lignée des conclusions de Cécile Brousse (2000). Il s'agit probablement ici d'un effet de facteurs cumulés (activité professionnelle féminine réduite, représentations et valeurs plus traditionnelles chez ces couples, etc.

La mise en commun des ressources est plus fréquente lorsqu'il y a des enfants



Source : traitements Crédoc, à partir de l'enquête Décisions dans les couples de l'Insee.

Certains totaux du premier graphique sont supérieurs à 100 % du fait des arrondis.

L'arrivée d'enfants, puis ensuite le nombre des enfants du foyer semblent tout d'abord modifier les arrangements financiers. Les couples sans enfant se répartissent en trois groupes quasiment égaux : 36 % mettent en commun tous leurs revenus, 36 % conjuguent une mise en commun pour une partie des ressources et autonomie pour l'autre et 26 % se répartissent les dépenses. Dès la présence du premier enfant, le système de mutualisation des ressources devient majoritaire (59 % des conjoints avec un enfant). Plus le ménage compte d'enfants, plus il met en commun toutes ses ressources (71 % des conjoints avec trois enfants). L'arrivée d'un enfant favorise également l'institution d'un compte joint : seuls 51 % des couples

n'ayant jamais eu d'enfant en détiennent, tandis que la proportion oscille entre sept et huit couples sur dix pour les couples avec enfants, que ceux-ci vivent dans ou en dehors du foyer.

La présence d'enfants accentue la spécialisation féminine

La présence d'enfants semble apporter un surcroît de légitimité à la parole féminine. En cas de désaccord sur divers sujets, 37 % des femmes ayant des enfants disent avoir le dernier mot, contre 31 % des femmes vivant en couple sans enfant. Le nombre d'enfants n'a ensuite que très peu d'impact. Dans des domaines plutôt considérés comme des territoires féminins, la spécialisation se renforce avec le nombre d'enfants (Régnier-Loilier, 2009). L'aménagement du logement en est un exemple : les décisions le concernant reviennent plus souvent à la femme dans les familles avec trois enfants (59 %) qu'au sein des couples sans enfant au foyer (47 %). Les femmes ont le dernier mot dans 29 % des cas lorsqu'il s'agit d'accepter une invitation dans les couples avec trois enfants contre 20 % pour les couples n'ayant jamais eu d'enfant.

Dans le domaine parental, la taille de la fratrie a tendance à s'accompagner d'une répartition des rôles plus traditionnaliste : le déséquilibre en termes de prise en charge des tâches parentales est un peu plus marqué chez les familles nombreuses : 53 % des deux parents déclarent un investissement plus important des mères, contre 46 % des parents d'enfant unique.

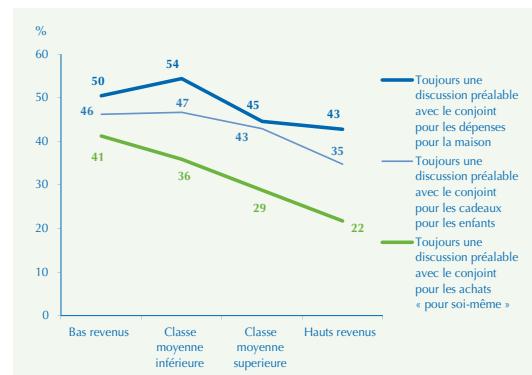
Cette prise en charge des tâches parentales ne s'accompagne pas d'un pouvoir décisionnel féminin plus important dans ce domaine. Dans la grande majorité des cas, les décisions concernant les autorisations ou les interdictions aux enfants sont prises

d'un commun accord. Dans les familles nombreuses, les hommes semblent un peu plus souvent avoir le dernier mot en matière d'interdiction ou d'autorisation envers les enfants (14 % des cas dans les familles avec trois enfants contre 8 % dans les familles avec un enfant). Des pratiques qui s'inscrivent dans des représentations anciennement très présentes d'une « mère-tendresse » versus un « père-autorité » qui contrôle, formule et impose les interdictions, dont des études ont montré qu'elles tendaient à s'estomper (Rouyer et al., 2007). De la même façon, plus le nombre d'enfants est élevé, plus les femmes consultent leur mari avant d'acheter des cadeaux à leurs enfants (34 % avec un enfant, contre 48 % avec trois enfants). Il s'agit probablement d'un effet du niveau de vie des ménages. En effet, les bas revenus ont plus souvent tendance à discuter ensemble des dépenses. Or 37 % des familles avec trois enfants ont des bas revenus, contre 7 % des couples sans enfant.

L'arrivée d'enfants déséquilibre la prise en charge des tâches ménagères

Beaucoup d'hommes sont largement désinvestis des tâches ménagères : 91 % n'ont pas repassé le linge la semaine précédant l'enquête, 60 % n'ont pas fait le ménage courant, 48 % n'ont pas fait la vaisselle, 50 % n'ont pas touché aux fourneaux et 36 % n'ont pas pris en charge les courses quotidiennes. À l'inverse, 93 % des femmes ont fait le ménage, 93 % la cuisine, 85 % les courses quotidiennes, 83 % la vaisselle et 73 % le repassage. Elles passent également deux fois et demi plus de temps que les hommes à s'occuper des enfants. Cette inégale répartition des tâches au sein du couple dépend en partie du modèle familial dans lequel les hommes ont

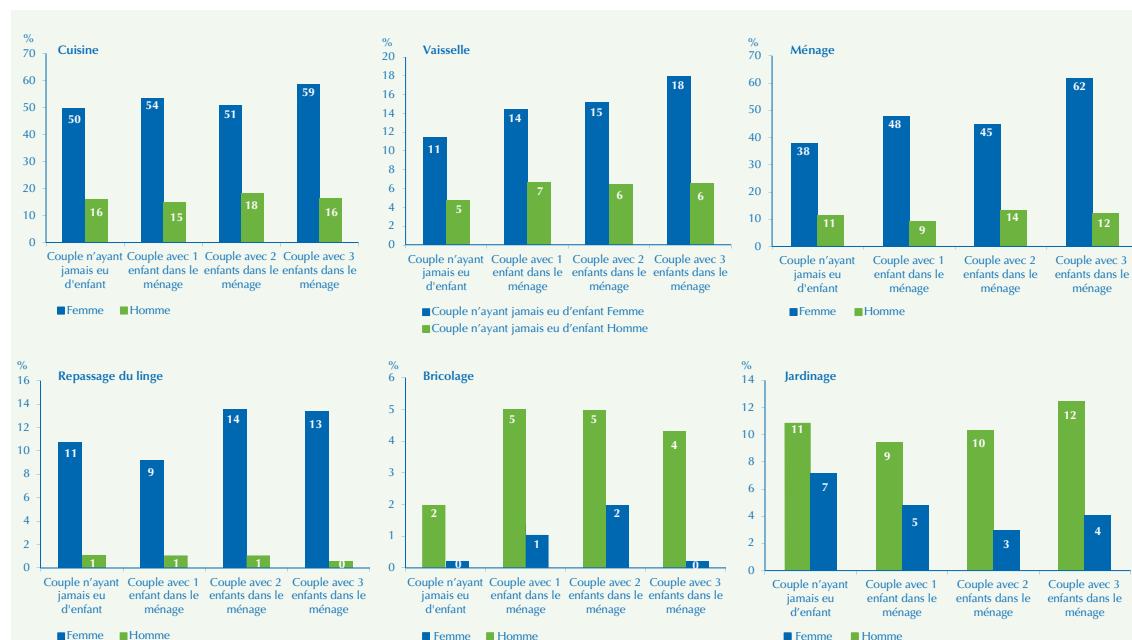
Proportion d'individus indiquant qu'ils ont toujours une discussion préalable avant d'engager des dépenses pour la maison, pour des cadeaux pour les enfants ou des dépenses personnelles



Source : traitements Crédoc, à partir de l'enquête Décisions dans les couples de l'Insee.

grandi (ceux qui ont été élevés par leur mère seuls participent davantage à la vie domestique) et s'accompagne des tensions au sein du couple (plus le déséquilibre est important, plus les disputes, les non-dits et l'idée de séparation est présente). L'arrivée des enfants dans le couple accentue les déséquilibres et les tensions : la présence d'un premier enfant apparaît déterminante en particulier dans la spécialisation des rôles des conjoints vers des rôles traditionnels, les enfants suivants bouleversant moins les équilibres mis en place. La prise en charge des tâches domestiques a tendance à être d'autant plus sexuée que le foyer compte d'enfants. Au fur et à mesure des naissances, les femmes y passent de plus en plus de temps. Une mère avec un seul enfant consacre en moyenne quarante-huit minutes par jour à faire le ménage. Avec trois enfants, le temps passé aux travaux domestiques est de soixante-deux

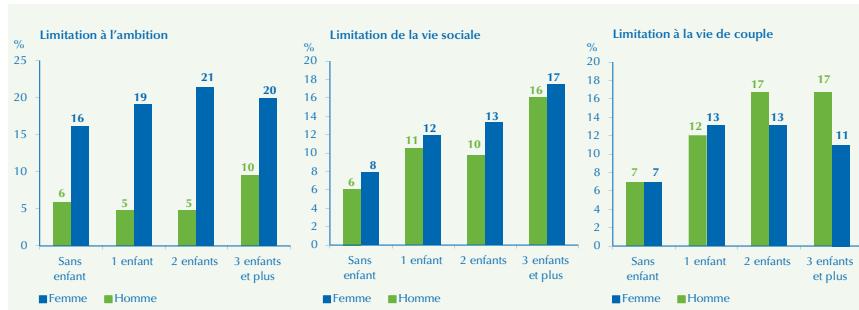
Temps moyen en minutes consacré par jour à différentes tâches domestiques



Source : traitements Crédoc, enquête Emploi du temps de l'Insee 2010.

Champ : individus en couple depuis plus d'un an dont l'un des deux conjoints est actif.

L'impact du nombre d'enfants



Source : traitements Crédoc, à partir de l'enquête Décisions dans les couples de l'Insee.

Lecture : la question posée était « les enfants peuvent parfois représenter certaines contraintes ou limitations. En ce moment, avez-vous l'impression que votre (vos) enfant(s) est (sont) pour vous... Une limitation dans votre vie sociale ? Une limitation dans votre vie de couple ? Une limitation dans vos ambitions professionnelles ? ».

minutes pour les mères, tandis qu'il stagne autour de douze minutes pour les pères, et ce quelle que soit la taille de la fratrie. Ces constats rejoignent les observations d'Arnaud Régnier-Loilier et Céline Hiron (2009) sur l'évolution des pratiques au sein des couples, à partir de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles de l'Institut national d'études démographiques et de l'Insee : 67 % des hommes et des femmes en couple s'accordent à reconnaître que la femme assume un fardeau domestique plus lourd que son conjoint. Pour les chercheurs, l'arrivée du premier enfant impacte la répartition des tâches domestiques : la proportion d'individus (hommes et femmes confondus) considérant que la mère accomplit une grande part de ces tâches passe de 56 % lorsque le couple n'a pas d'enfant à 68 % lorsqu'il a un enfant. L'arrivée du cadet ou du benjamin semble passer relativement inaperçue chez les deux parents.

Les désaccords au sein du couple ne sont pas beaucoup plus fréquents au fur et à mesure que le nombre d'enfants augmente : l'entente totale passe de 65 % sans enfant à 55 % avec trois enfants, ce qui conforte l'idée que le déséquilibre des tâches domestiques est encore aujourd'hui perçu comme une norme acceptable. Le seul signal d'un certain sentiment d'injustice est la progression très ténue de la propension à penser à la séparation (31 % des femmes avec trois enfants y songent, contre 25 % des femmes sans enfant). Cette propension augmente également un peu chez les hommes (20 % des hommes sans enfant à 23 % pour les pères de trois enfants). L'existence de sujets tabous progresse également avec le nombre d'enfants (passant de 27 % des femmes sans enfant à 34 % chez les mères de familles nombreuses, 30 % chez les hommes sans enfant à 37 % pour les pères de trois enfants).

Les décisions en matière de choix du logement, dont on a vu qu'il s'agit d'un domaine investi de manière paritaire par les deux conjoints en règle générale, ne dépendent pas de la taille de la famille mais de son ancienneté (enfants non présents au foyer). De la même façon, la présence et le nombre d'enfants

paraissent quasiment sans lien avec la personne en charge des démarches pour trouver un nouveau toit.

En ce qui concerne le temps libre pour les loisirs, il pâtit surtout de l'arrivée du premier enfant. Seule une personne sur dix déclare que les enfants représentent une entrave dans sa vie sociale

(11 % des femmes, 9 % des hommes), sa vie de couple (10 % des femmes, 12 % des hommes) ou que la vie de famille freine les ambitions professionnelles. Les femmes concèdent trois fois plus souvent avoir davantage dû renoncer à des ambitions professionnelles que leurs conjoints, mais la proportion reste faible (18 % des femmes, contre 6 % des hommes). Il s'agit probablement là d'un effet de désirabilité sociale. Pierre Bréchon explique que, en 2008, « 81 % des Français affirment que "Le devoir des parents est de faire de leur mieux pour leurs enfants, même au dépens de leur propre bien-être" » [contre 73 % à faire la même réponse en 1981 (Bréchon et Tchernia, 2009, p. 163)]. Toutefois, plus le nombre d'enfants est élevé, plus les entraves se font ressentir, notamment sur la vie sociale, et plus le nombre d'enfants augmente, plus les hommes ressentent un effet sur leur vie de couple. Enfin, la satisfaction vis-à-vis de différentes facettes de la vie (vie de couple, relations avec le compagnon, choix professionnels du conjoint, vie sociale) a tendance à diminuer lorsque la famille compte plusieurs enfants.

Conclusion

De nombreux travaux ont montré la persistance d'un partage des tâches domestiques et parentales très inégal. L'exploitation de l'enquête Décision dans les couples montre que, au moins dans leurs déclarations, plusieurs types de décisions mobilisent les deux conjoints. L'installation du couple dans un logement apparaît comme un moment de réalisation du couple, où les deux conjoints sont le plus souvent parties prenantes. La mise en commun des comptes et des ressources financières fait également figure de norme, constituant probablement un moyen de matérialiser la constitution du couple, et donc de la famille. Les décisions concernant les loisirs en dehors du foyer sont également souvent prises par les deux compagnons. L'aménagement du logement, l'équipement du foyer, en revanche, sont plutôt considérés comme des territoires féminins dans de nombreux couples. Dans les faits, la prise en charge des tâches parentales et domestiques incombe encore principalement aux femmes.

La présence d'enfants et leur nombre exercent une influence sur les arrangements au sein du couple dans le sens d'arbitrage traditionnaliste. La présence d'un enfant s'accompagne généralement de l'ouverture d'un compte commun, un poids plus important de la parole de la femme pour les décisions « en général », la prise en charge d'une part importante des tâches parentales et domestiques par la femme, une diminution très forte de la pratique de passe-temps favori chez les femmes tandis que les hommes investissent davantage le bricolage. Les loisirs semblent être le seul champ où hommes et femmes revoient tous les deux leurs modes de vie au premier enfant en réduisant leur pratique sportive, leurs activités artistiques, les sorties culturelles. Le nombre d'enfants renforce encore le phénomène. Les ressources sont d'autant plus mises en commun que la famille compte de membres. Le pouvoir décisionnel de la femme concernant la disposition du logement, la vie sociale (invitation, activités le week-end) augmente de manière linéaire avec le nombre d'enfants, alors que les hommes ont davantage l'autorité (autorisations ou interdictions) sur les enfants.

Bibliographie

- Algava E., 2002, Quel temps pour les activités parentales ?, *Études et Résultats*, n° 162.
- Bauer D., 2006, Le temps des parents après la naissance, *Études et Résultats*, n° 483.
- Becker G., 1981, *A treatise of the family*, Cambridge, Harvard University Press.
- Belotti E. G., 1974, *Du côté des petites filles. L'influence des conditionnements sociaux sur la formation du rôle féminin dans la petite enfance*, Paris, Édition des femmes.
- Bergonnier-Dupuy G., 1999, Pratiques éducatives parentales auprès de jeunes enfants, in Lemel Y. et Roudet B. *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différencielles ?*, Paris, L'Harmattan, collection Débats jeunesse, p. 57-84.
- Bigot R., Croutte P., Daudey E., Hoibian S., Müller J., 2012, L'évolution du bien-être en France depuis 30 ans, *Cahier de recherche du Crédoc*, n° 298.
- Bonvalet C., 2005, Logement et vie familiale : un parcours résidentiel en mutations, *Informations sociales*, n° 123, p. 56-65.
- Bourdieu P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Bréchon P. et Tchernia J.-F., 2009, *La France à travers ses valeurs*, Armand Colin, Paris.
- Brousse C., 2000, La répartition de travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale, *France, portrait social*, édition 1999-2000, Institut national de la statistique et des études économiques, p. 135-151.
- Browning M., Bourguignon F., Chiappori P.-A., Lechene V., 1994, Income and outcomes: a structural model of intra household allocation, *Journal of Political Economy*, n° 102, p. 1067-1096.
- Bruegues C. et Sebille P., 2011, Partage des activités parentales : les inégalités perdurent, *Politiques sociales et familiales*, n° 103, p. 17-32.
- Dafflon Novelle A., 2006, Identité sexuée : construction et processus, in Dafflon Novelle a. (dir.) *Filles-Garçons. Socialisation différenciée ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, collection Vies sociales, p. 9-26.
- Donni O., Ponthieux S., 2011, Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives, *Travail, genre et sociétés*, n° 26, p. 67-83.
- Fagnani J., Letablir M.-T., 2003, S'occuper des enfants au quotidien : mais que font les pères ? Les enseignements d'une enquête auprès de parents de jeunes enfants, *Droit social*, n° 3, p. 251-259.
- Falconnet G., Lefaucher N., 1975, *La fabrication des mâles*, Paris, Le Seuil.
- Gouyon M., Guerin S., 2006, L'implication des parents dans la scolarité des filles et des garçons : des intentions à la pratique, *Économie et statistique*, n° 398-399, p. 59-84.
- Ponthieux S., 2012, La mise en commun des revenus dans les couples, *Insee Première*, n° 1409.
- Régnier-Loilier A., 2009, L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ?, *Population & Sociétés*, n° 461.
- Régnier-Loilier A., Hiron C., 2010, Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant, *Politiques sociales et familiales*, n° 99, p. 5-25.
- Rouyer V., Zaouche-Gaudron C., 2006, La socialisation des filles et des garçons au sein de la famille : enjeux pour le développement, in Anne Dafflon Novelle (dir.) *Filles-Garçons. Socialisation différenciée ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, collection Vies sociales, p. 27-54.
- Rouyer V., Vinay A., Zaouche-Gaudron C., 2007, Coparentalité : quelle articulation avec la différenciation des rôles parentaux ? Réflexions à partir d'exemples de recherche, in Bergonnier-Dupuy G., Robin M., *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles*, Érès, collection Couples, famille et métamorphoses, p. 49-73.
- Roy D., 2005, Tout ce qui est à moi est à toi ? Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple, *Terrain*, n° 45, p. 41-52.